

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2019.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 29 janvier 2019 :

Portant sur la pose d'un lampadaire d'éclairage public sur façade quartier La Roche par l'entreprise SPIE CityNetworks – MONTELMAR (26) pour un montant de 980.00 € HT, soit 1 176.00 € TTC.

2 – Décision du 29 janvier 2019 :

Portant sur la pose de 4 mâts et des lampadaires d'éclairage public solaires dans divers quartiers par l'entreprise SPIE CityNetworks – MONTELMAR (26) pour un montant de 3 960.00 € HT, soit 4 752.00 € TTC.

3 – Décision du 08 mars 2019 :

Portant sur pose des panneaux de SIL (mâts et lames) et TOTEM plan ville par l'entreprise DELTA – PRIVAS (07) pour un montant de 7 537.95 € HT, soit 9 045.54 € TTC.

4 – Décision du 21 mars 2019 :

Portant sur l'achat de fournitures plaques et supports pour rues, quartiers et numéros de maison pour adressage communal par l'entreprise ROCHETAILE Email – St

BARTELEMY DE VALS (26) pour un montant de 10 617.90 € HT, soit 12 741.48 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

5 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
07.02.2019	Me BARNAVON – Vernoux	D 206
07.02.2019	Me FAUCHATRE – Viviers	D 1972

Fait à Alba La Romaine, le 10 avril 2019.

Le Maire,
André VOLLE.

